



COMMUNE D'ESCOBECQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NR 519-20/2021**

**Séance du 09 Juin 2021**

**Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Alain CAMBIEN.**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs : CAMBIEN Alain, CANDEILLE Thierry, CLOETENS Nathalie, DELEBARRE Christine, DESWARTE Jérémy, LEFEBVRE Frédéric, MOREL Isabelle, RICHARD Christophe, LELUBRE Christian.**

**Etait absente : CRINQUETTE Véronique donne pouvoir à CAMBIEN Alain**

**Date de convocation : 5 juin 2021**

**Secrétaire de séance : Jérémy DESWARTE**

**I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtoute sur l'ensemble des modifications retenues.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable au siège de la MEL ou sur le lien internet suivant :

[https://documents.plucw.lille.metropole.fr/PLU\\_05\\_avril\\_2019\\_main.html](https://documents.plucw.lille.metropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html)

**II. La consultation des communes intéressées de la modification :**

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 059-215902081-20210609-519\_20\_2021-DE

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

**III. Avis du Conseil Municipal :**

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

- le Conseil municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

**Adopté à l'unanimité**



Le Maire,  
Alain CAMBIEN